

**ARRÊTÉ D'OCTROI D'UNE AUTORISATION DE BARRER UNE RUE  
COMMUNALE, RUE DES CAVES**

Monsieur Serge SERRANO, Maire de la commune de CARLIPA (Aude),

VU la demande en date du 09 août 2024,  
Par laquelle M. Bernard YORK, domicilié 11 rue de la poste à Carlipa (Aude),  
sollicite l'autorisation d'interdire la circulation **rue des caves du 12 août 2024 au 13 septembre 2024 inclus** pour effectuer des travaux de réfection à l'identique du mur de sa propriété,  
VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2212-1 et L2212-2,

**ARRÊTE**

ARTICLE 1 : M. Bernard YORK, domicilié 11 rue de la poste à Carlipa (Aude) est autorisé à barrer **la rue des caves du 12 août 2024 au 13 septembre 2024 inclus** pour effectuer des travaux de réfection à l'identique du mur de sa propriété (voir plan).

La circulation des véhicules seront interdits pendant toute la durée des travaux sauf aux riverains et aux services de secours. Le passage piéton sera conservé.

ARTICLE 2 : Cette réglementation est autorisée sous réserve que la sécurité de tous les usagers soit assurée et que la signalisation soit faite sur les lieux, par les soins du pétitionnaire.

ARTICLE 3 : Le bénéficiaire aura la charge de la signalisation réglementaire et sera responsable des accidents pouvant survenir par défaut ou insuffisance de cette signalisation. Celle-ci sera conforme à la réglementation en vigueur à la date du présent arrêté.

ARTICLE 4 : Dès la fin du délai, le permissionnaire devra enlever tous matériaux, réparer tous dommages éventuels causés et rétablir à ses frais la voie publique et ses dépendances dans leur premier état.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté sera inscrit au registre des arrêtés de la mairie.

ARTICLE 6 : Ampliation du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé sera transmise :  
- au centre de secours de Bram

Fait à Carlipa, le 9 août 2024

Le Maire  
Serge SERRANO



Département :  
AUDE

Commune :  
CARLIPA

Section : A  
Feuille : 000 A 01

Échelle d'origine : 1/625  
Échelle d'édition : 1/2000

Date d'édition : 09/11/2022  
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC43  
©2022 Direction Générale des Finances Publiques

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant :  
CARCASSONNE  
Centre des Finances Publiques Place  
gaston Jourdanne 11807  
11807 CARCASSONNE CEDEX 9  
tél. 04 68 77 44 79 -fax  
ptgc.aude@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

 Zone des travaux

